



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 44012

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'insuffisance de moyens de remplacement d'enseignants du premier degré dans la troisième circonscription du Val-de-Marne. Au cours de cette année scolaire, à de nombreuses reprises, des maîtres n'ont pas été remplacés. Cette situation, contraire à la continuité du service public, entraîne une qualité d'enseignement inférieure à ce que les élèves sont en droit d'attendre, des difficultés dans la gestion de la sécurité, des tensions avec les élèves les plus difficiles et l'épuisement des enseignants. Cette dégradation générale dans de nombreuses écoles situées en ZEP est insupportable et rien, à travers les courriers adressés aux différentes instances, ne laisse espérer une amélioration des moyens de remplacement pour l'année prochaine. Au regard des menaces de rupture d'un équilibre obtenu par les équipes pédagogiques à force de conscience et de détermination, l'État a le devoir d'assumer ses responsabilités. Aussi, il lui demande s'il entend, pour ce cas particulier, mais aussi pour l'ensemble du territoire, mettre à la disposition de nos concitoyens tous les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des écoles élémentaires.

Texte de la réponse

Pendant l'année scolaire 2003-2004 le département du Val-de-Marne a effectivement connu dans une des vingt-cinq circonscriptions existantes des difficultés à remplacer les enseignants absents du premier degré notamment à cause d'un grand nombre de congés de maternité parmi les enseignantes titulaires d'un poste fixe puis parmi les titulaires-remplaçantes de ce secteur. Il fait donc appel à des titulaires-remplaçants de circonscriptions voisines pour couvrir ces absences. Il s'agit donc là d'une situation ponctuelle plus que d'un problème touchant l'ensemble du département. Ces trois dernières années l'inspection académique du Val-de-Marne a créé quinze postes supplémentaires de titulaires-remplaçants afin d'accroître son potentiel de remplacement et cinq postes nouveaux ont été prévus à la rentrée 2004. Sur l'ensemble du territoire, 8 % des emplois d'enseignants du premier degré sont affectés au remplacement des enseignants et le dispositif actuel des titulaires remplaçants permet de pallier 91 % des absences qui surviennent en cours d'année. Son amélioration est constamment recherchée.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44012

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5440

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8649